

# Une solution pour verdir les communes

**INVESTISSEMENT** La société Innergia a mis en place un système pour permettre aux collectivités publiques d'entamer leur transition énergétique sans être freinées par leur plafond d'endettement.

TEXTES : M. GO  
PHOTO : MICHEL DUPERREX

La neutralité carbone d'ici 2050 : voilà l'objectif qui s'est fixé la Suisse. Une vision qui ne passe pas uniquement par les décisions prises à Berne, mais qui doit aussi s'appliquer via les choix des communes, à l'échelle locale. Et ce but... peut être assez effrayant. Surtout pour les plus petites agglomérations, qui n'ont pas forcément les épaules assez larges pour assumer les investissements qui sont nécessaires pour atteindre ce fameux objectif.

C'est notamment pour répondre à ce but qu'Innergia Group a lancé son concept. L'idée est simple : prendre l'argent là où il est, dans les caisses de pension. « Nous proposons un modèle décentralisé, public-privé, explique Frédéric James Gentizon, directeur général. On fait le lien entre les communes et les caisses de pension. Les premières ont besoin de secondes car il est impossible de financer la transition avec les deniers publics. Les plafonds d'endettement ne le permettent souvent pas. Les caisses, elles, trouvent des opportunités de financement exempt de tout risque, puisque les communes octroient une caution. Et comme les caisses gèrent l'argent des travailleurs, elles se doivent de prendre le moins de risques possible. »

Un système qui serait donc gagnant-gagnant selon Innergia. L'entreprise basée à Payerne, quant

à elle, y trouve son compte en touchant des revenus liés à sa licence. Ce système peut s'appliquer pour le développement de la production d'énergie au sein de la commune, mais aussi dans d'autres domaines, comme la gestion des déchets, de l'eau potable ou encore de l'isolation des bâtiments. Seule restriction, l'activité doit s'autofinancer.

Mais comment fonctionne concrètement le modèle ? Dans les faits, une société anonyme propriétaire des infrastructures liées à la transition énergétique est créée. Celle-ci va prendre en charge le financement et la réalisation des travaux. Puis elle gère la gestion de la production et de la distribution de l'énergie, par exemple.

La Commune est actionnaire minoritaire de la société, mais possède un droit d'emprunt inaliénable de 100% sur le capital. Autrement dit, elle peut à tout moment racheter la totalité de l'entreprise si elle le souhaite. De plus, une majorité au conseil d'administration et la présidence lui sont réservées.

« Il est capital que les communes et les citoyens deviennent acteurs de ce changement, ça doit venir de la base. »

Frédéric James Gentizon,  
directeur général d'Innergia

L'autre actionnaire minoritaire est une coopérative citoyenne, composée des clients de la nouvelle société : les habitants de la commune, soit ceux qui utilisent les services ou l'énergie fournis par la SA. « C'est essentiel de faire adhérer toute la population au projet, estime Frédéric James Gentizon. Les citoyens et les communes reprennent ainsi le pouvoir sur leur énergie. Il est capital qu'ils deviennent acteurs de ce change-



Frédéric James Gentizon, CEO d'Innergia, espère convaincre de nombreuses communes romandes, puis de toute la Suisse.

ment, ça doit venir de la base. »

Selon Innergia, les avantages seraient nombreux pour les habitants. Premièrement, cela permet d'avancer dans la stratégie zéro carbone, qui devrait être atteinte en 2050. « Si, en Suisse, on ne parvient pas à atteindre la neutralité carbone, alors qu'on est un pays riche et relativement petit, personne ne le peut, prévient Frédéric James Gentizon. C'est dans cette optique que nous avons lancé notre modèle. »

Par ailleurs, puisque la société est privée, elle n'est pas soumise aux règles imposées aux collectivités publiques. Cela signifie que le plafond d'endettement communal peut être dépassé, mais aussi que les amortissements peuvent se faire sur de plus nombreuses années. « Le résultat est un prix sans concurrence », promet le directeur général, qui espère bien convaincre un maximum de communes ces prochaines années.

## Une commune s'est déjà lancée

La proposition d'Innergia n'est pas que théorique. Depuis une année, une collaboration avec la Commune de Rossinière, dans le Pays-d'Enhaut, a été mise en place et a abouti à un projet pilote. « Nous voulions créer une centrale de chauffe à bois de longue date, explique Jean-Pierre Nef, syndic de la commune. Mais on se heurtait au plafond d'endettement, qui est de 5 millions de francs chez nous. »

Pourtant, une alternative existe : signer un contrat avec un fournisseur d'énergie, comme Romande Energie. « Mais cela implique une perte de maîtrise de notre matière première, argue

l'édile. Avec le système d'Innergia, on a une certaine autonomie. Pendant quinze ans, on a réalisé des études ; là on arrive enfin à obtenir du concret, sans impacter le plafond d'endettement. »

Rossinière est une commune qui possède un beau patrimoine forestier, d'où la volonté de valoriser le bois communal. « Mais l'intérêt du modèle, c'est qu'il peut s'appliquer à tout le monde, tant que l'activité s'autofinance. On avait des doutes au début, puisqu'on était les premiers. Mais on a voulu avoir l'esprit d'entreprise. Et aujourd'hui, on voit que le financement fonctionne. Toute la commune est super satisfaite ! »

## À Bullet, on pourrait y songer... plus tard

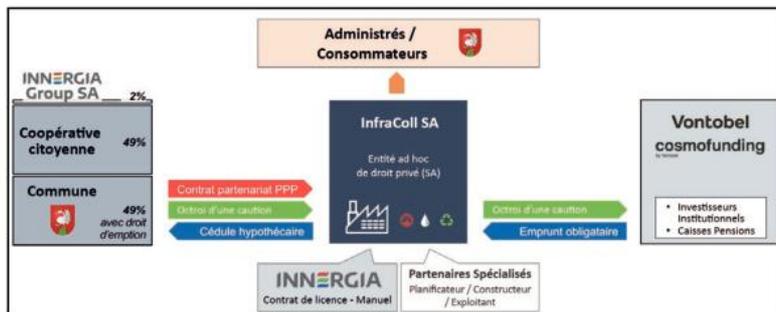
Innergia veut charmer le plus de communes romandes possible dans les années qui viennent. Ainsi, de nombreuses collectivités ont été informées de la démarche de l'entreprise payernoise. « Oui, nous avons bien reçu la publicité d'Innergia, confirme Maude Gonthier syndique de Bullet. Mais nous n'avons pas donné suite, en tout cas pour l'instant. »

Le projet n'intéresse-t-il pas la Commune du Balcon du Jura ? « À titre personnel, indique la syndique, je pense que ce système peut être intéressant. Mais il faut étudier la question, évaluer le besoin réel de notre village. Aujourd'hui, à Bullet, on

développe déjà ce que l'on a, par exemple en rénovant nos bâtiments. Un tel projet ne fait pas partie de nos priorités. »

Et l'objectif zéro carbone, la Commune y est-elle sensible ? « Oui, bien sûr, garantit Maude Gonthier. On est en plein dans cette logique de durabilité. Justement avec les rénovations que j'ai évoquées avant, mais aussi avec la pose de panneaux solaires, entre autres. On envisage également un plan climat. La Municipalité est pleinement consciente de ce défi. »

La collaboration n'aura donc pas lieu dans les prochains mois, mais aucune porte n'est fermée.



Un schéma du modèle proposé par Innergia.

PUB

**Porchet fils sa**  
revêtements de sol, parquets, moquettes  
pvc stratifié, lino

024 425 21 80  
info@porchet-fils.ch  
www.porchet-fils.ch  
Rue de Neuchâtel 28 1400 Yverdon-les-bains

Une nouvelle construction ? Une rénovation ?  
Demandez-nous conseil !  
Devis gratuit et sans engagement !  
Fondée en 1962,  
notre entreprise parcourt la Suisse romande !



Letizia Caimi, 12 ans.

## A l'Opéra !

**DANSE** Terpsichore fait encore très fort.

Lucie-Lou Grec et Letizia Caimi, deux élèves de Terpsichore, ont été sélectionnées parmi plus de 600 candidats (!) pour un stage de quinze jours à l'Opéra de Paris. Elles rejoindront l'Opéra dès le 3 juillet.

Belles récompenses aussi au concours international de Cannes Croisette pour Aurélie Huber (applaudie dans l'émission *Prodiges*), médaille d'argent en contemporain et médaille de bronze en classique, ainsi que pour Lucie-Lou Grec, finaliste en jazz. • Réd.



Aurélia Huber, 13 ans.



Lucie-Lou Grec, 11 ans.